



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : ftt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 28. septembre 2012

Communications techniques; amendement no 93

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	28.09.2012	00.040-00	1-4	20.08.2012
Maintien de la navigabilité des aéronefs civils utilisés comme aéronefs d'État	02.010-60	1-4	28.09.2012	02.010-60	1-4	20.08.2012
Aéronefs de la catégorie spéciale, sous-catégorie « Historique »	02.030-20	1-6	28.09.2012	02.030-20	1-4	31.01.2004

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule